SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JUIN 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 13 juin 2016, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
Marc Fontaine	siège 6

Absences motivées

Vincent Tremblay siège 4 Robert Fontaine siège 5

Vacant siège 3

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2016-06-101

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en changeant le point 8 par Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution et de la contribution du Québec et en laissant le point 20 «Varia» ouvert.

- 1. Ouverture de la séance par le Maire;
- 2. Acceptation de l'ordre du jour;
- 3. Adoption des procès-verbaux du 9 et 24 mai 2016;
- 4. Période de questions réservée au public;
- 5. Inspecteur en bâtiment et en environnement;
- 6. CDSM;
- 7. Renouvellement du règlement d'emprunt 286-2002;
- 8. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution et de la contribution du Québec:
- 9. Prolongement des égouts;
- 10. Avis de motion afin de modifier le règlement 373-2011;

- 11. Vérificateur:
- 12. Congrès FQM;
- 13. Boîte de partage :
 - 13.1 Concours
 - 13.2 Envoi collectif
- 14. Gratuité de la salle de l'Âge d'Or :
 - 14.1 Comité funérailles
 - 14.2 Activité de la bibliothèque le 26 juin 2016 (robotique);
- 15. Bibliothèque : Entente avec la MRC de Coaticook et les partenaires sur la gestion des Fonds liés à l'Entente de développement culturelle avec le ministère de la Culture et des Communications;
- 16. Entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés;
- 17. État comparatif des revenus et des dépenses au 30 avril 2016;
- 18. Paiement des comptes :
 - 18.1 Comptes payés
 - 18.2 Comptes à payer
- 19. Bordereau de correspondance;
- 20. Rapports:
 - 20.1 Maire
 - 20.2 Conseillers
 - 20.3 Directrice générale
- 21. Varia:
- 22. Évaluation de la rencontre;
- 23. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 ET 24 MAI 2016

Résolution 2016-06-102

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 9 mai 2016 en corrigeant le mois des points 3 et 5.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2016-06-103

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Un citoyen est présent afin d'obtenir des renseignements sur la possibilité de faire un gîte.

5. <u>INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET</u> EN ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6. CDSM

6.1 Halte Routière

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo va de l'avant avec le

projet d'halte routière sur le terrain situé au 244,

route 253 Sud;

ATTENDU QUE la halte routière offrira une borne électrique, une

borne touristique, un support à vélos ainsi que des

toilettes publiques;

Résolution 2016-06-104

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le Conseil municipal accepte de participer au projet d'halte routière pour un montant de 40 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.2 Prolongement du Sentier pédestre

ATTENDU QU' un premier tronçon du sentier pédestre a été réalisé

en 2015 avec succès;

ATTENDU QUE les usagers de ce sentier réclament une

prolongation du sentier;

ATTENDU QUE la possibilité de prolongation vers le cimetière

paroissial et vers le nouveau secteur résidentiel

contribuerait à allonger ce sentier;

ATTENDU QUE le prolongement de cette infrastructure serait

admissible au Programme d'infrastructure

communautaire de Canada 150;

Résolution 2016-06-105

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la municipalité de Saint-Malo dépose une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) afin de procéder à la prolongation du sentier pédestre;

QUE la municipalité de Saint-Malo mandate Micheline Robert, agente de développement de la Corporation de développement de Saint-Malo afin de déposer la demande au PIC150 au nom de la municipalité.

QUE le projet doit être réalisé à l'automne 2016 ou au plus tard en décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.3 Borne électrique de type commercial

ATTENDU QUE monsieur Gaétan Fauteux de TechnoVe inc. a

remis une proposition d'installation d'une borne de 240 Vac de type commercial avec un lecteur à puce

près du sentier des aînés à Saint-Malo;

ATTENDU QUE les détails du projet de station de recharge 240V à

la municipalité de Saint-Malo sont mentionnés dans la proposition du 23 mai 2013 soumise par

monsieur Gaétan Fauteux;

ATTENDU QUE le conseil désire encourager les entrepreneurs de

Saint-Malo et que le projet de monsieur Fauteux en est un bon pour l'environnement et pour la

Municipalité;

Résolution 2016-06-106

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo accepte la proposition de monsieur Gaétan Fauteux de TechnoVe inc. pour le projet de Station de Recharge 240V au montant total de 3 000 \$ taxes non incluses et dont les détails de la description sont élaborés sur la proposition :

- 1. Borne de recharge de 240Vac commercial;
- 2. Piédestal pour la borne;
- 3. Forme et béton pour une base de béton armé 5 pi pour le piédestal incluant les ancrages et un conduit électrique;
- 4. Panneau d'affichage en aluminium;
- 5. Supervision des travaux:
- 6. L'entretien et le support (no tél.) pour une période de cinq ans sont inclus.

QUE la municipalité de Saint-Malo paie l'installation électrique réalisée par Les Installations Électriques R. Théberge inc. au montant de 1 085 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. RENOUVELLEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 373-2011

Résolution 2016-06-107

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy, appuyé par le conseiller Marc Fontaine

et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte l'offre qui lui est faite de la **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt par billets en date du 21 juin 2016 au montant de 392 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 286-2002. Ce billet est émis au prix de **98,05600** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

34 800 \$	1,60000 %	21 juin 2017
35 800 \$	1,70000 %	21 juin 2018
36 700 \$	1,80000 %	21 juin 2019
37 700 \$	1,90000 %	21 juin 2020
247 900 \$	2,00000 %	21 juin 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 13 JUIN 2016

VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE 13 JUIN 2016

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2016-06-108

ATTENDU QUE

conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Malo souhaite emprunter par billet un montant total de 392 900 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
286-2002	392 900 \$

ATTENDU QU'

à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Marc Fontaine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 392 900 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 286-2002 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 21 juin 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	34 800 \$	
2018	35 800 \$	
2019	36 700 \$	
2020	37 700 \$	

2021	38 600 \$(à payer en 2021)
2021	209 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Saint-Malo émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 juin 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 286-2002, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE

la municipalité de Saint-Malo a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE

la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Résolution 2016-06-109

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

il est résolu que :

- la municipalité de Saint-Malo s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014 -2018;
- les travaux seront réalisés selon les priorités suivantes :
 - 1 250 000 \$ pour le prolongement des égouts en 2016;
 - 9 500 \$ pour réaliser le plan d'intervention en 2016;
 20 000 \$ pour de l'inspection télévisé en 2018;
 - 4 259 256 \$ pour la voirie locale en 2016-2017-2018-2019.
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 13 776 \$ par année civile pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. PROLONGEMENT DES ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Malo veut faire un

prolongement de service d'égout sanitaire en

bordure de la route 253 Sud;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a remis le devis et les plans du

prolongement du service d'égout sanitaire en

bordure de la route 253 Sud;

Résolution 2016-06-110

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy, appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE le Conseil municipal accepte le devis et les plans du prolongement du service d'égout sanitaire en bordure de la route 253 Sud qui sont proposés par la firme EXP.

QUE l'appel d'offres pour les travaux de prolongement du service d'égout sanitaire à Saint-Malo sera publié dans Le Progrès et dans le SEAO.

QU'une demande de permis sera présentée au ministère des Transports afin d'effectuer les travaux du prolongement de service d'égout sanitaire touchant la route 253 Sud lui appartenant.

QUE la municipalité de Saint-Malo a obtenu le certificat d'autorisation des travaux du MDDELCC;

QUE le Conseil municipal confirme son engagement à soumettre, lorsque les travaux seront achevés, au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP) une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux selon l'autorisation accordée.

QU'une promesse de servitude de passages a été signée avec les propriétaires touchées par le raccordement au service d'égout sanitaire en bordure de la route 253 Sud à Saint-Malo.

QU'une demande sera déposée au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. AVIS DE MOTION AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 373-2011

Ce point est remis à une séance ultérieure.

11. <u>VÉRIFICATEUR</u>

ATTENDU QUE' des offres de services ont été reçues pour le mandat

d'audit des livres comptables;

ATTENDU QUE la firme Pelletier Potvin fait les états financiers de la

municipalité de Saint-Malo depuis quelques années;

Résolution 2016-06-111

il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal décide de continuer le mandat d'audit des livres comptables avec la firme Pelletier Potvin pour les trois prochaines années (2016 – 2017 – 2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. CONGRÈS FQM

ATTENDU QUE le congrès de la FQM s'adressant aux élus municipaux se

tiendra les 28, 29 et 30 septembre 2016;

ATTENDU QUE le Conseil municipal sera représenté par un conseiller;

Résolution 2016-06-112

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE payer la participation du conseiller Benoit Roy au congrès des élus de la FQM au coût de 720 \$ taxes non incluses comprenant la documentation et la participation aux activités inscrites au programme des congressistes excluant le Souper Gala des élus du jeudi et la Soirée spectacle du vendredi. La chambre d'hôtel, les repas et le kilométrage seront aussi remboursés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. BOÎTE DE PARTAGE DE LIVRES :

13.1 Concours

ATTENDU QUE madame Laura Anson, Coordonnatrice

regroupement Mobilis'action 05 a offert à toutes les municipalités de commander un croque-livres au coût de 210 \$ plus frais de livraison afin de développer un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux jeunes âgés de 0 à 12 ans du

du

Québec;

ATTENDU QUE l'initiative vise à rassembler et à engager les

communautés autour du plaisir de la lecture. La prise en charge est faite par des organismes, des institutions, des entreprises ou encore des

individus;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a fait fabriquer une

boîte de partage de livres par un artisan de Saint-

Malo;

ATTENDU QU' un concours sera organisé pour les enfants de

l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides afin de trouver

un nom à la boîte de partage;

Résolution 2016-06-113

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la municipalité de Saint-Malo remettra un chèque-cadeau de 50 \$ de la Biblairie GGC au gagnant du concours. Si plusieurs élèves ont remis le même nom retenu, un tirage au sort sera effectué afin de déterminer le gagnant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Envoi collectif

ATTENDU QUE des livres sont nécessaires afin de remplir la boîte

de partage;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a fait parvenir un

envoi collectif pour recevoir des livres à insérer

dans la boîte de partage;

Résolution 2016-06-114

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo paiera les frais de l'envoi collectif sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. GRATUITÉ DE LA SALLE DE L'ÂGE D'OR

14.1 Comité funérailles

ATTENDU QUE le comité funérailles offre un service après-

funérailles aux citoyens de la Municipalité;

ATTENDU QUE le comité funérailles a demandé au Conseil

municipal d'obtenir la salle de l'Âge d'Or lorsqu'elle

en aura besoin;

Résolution 2016-06-115

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

DE fournir la salle de l'Âge d'Or gratuitement au Comité funérailles lorsqu'elle aura besoin du local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 Activité de la bibliothèque le 26 juin 2016 (robotique)

ATTENDU QUE la Bibliothèque municipale-scolaire tiendra une

activité à la salle de l'Âge d'Or;

ATTENDU QUE cette activité sur la robotique se tiendra le 26 juin

2016 à 10 h;

Résolution 2016-06-116

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE fournir la salle de l'Âge d'Or gratuitement à la Bibliothèque municipale-scolaire qui tiendra une activité sur la robotique se tiendra le 26 juin 2016 à 10 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. BIBLIOTHÈQUE: ENTENTE AVEC LA MRC DE COATICOOK ET LES PARTENAIRES SUR LA GESTION DES FONDS LIÉS À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTURELLE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE

municipalité de Saint-Malo participe la financièrement au Plan du livre par l'Entente de développement culturel 2017 conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications pour offrir des thématiques littéraires, scientifiques et de contes pour les jeunes et les adultes de la MRC dans les salles communautaires. bibliothèques, patrimoniaux, espaces publics et / ou évènements publics;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Saint-Malo sera le promoteur du projet auprès de la MRC et du ministère;

POUR CES MOTIFS:

Résolution 2016-06-117

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

et résolu

QUE la municipalité de Saint-Malo s'engage à contribuer pour un montant de cinq cents dollars (500 \$) en 2017 à l'Entente de développement culturel 2017 conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications;

QUE l'*Entente de développement culturel 2017* conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications sera signée par la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur le maire pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. <u>ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE POUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS</u>

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a fait parvenir le renouvellement de l'entente de Services aux sinistrés concernant le plan de

sécurité civile;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge;

ATTENDU QUE la collecte de fonds permet à la Croix-Rouge de prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des responsabilités visées par la présente entente et de participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec;

ATTENDU QUE la contribution annuelle demandée pour les municipalités de moins de 1 000 habitants est : 150 \$ pour 2016 - 2017, 160 \$ pour 2017 - 2018 et 160 \$ pour 2018 - 2019;

Résolution 2016-06-118

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy, appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

- d'accepter l'entente de la Croix-Rouge pour les Services aux sinistrés du plan de sécurité civile afin qu'il nous fournisse un support bénévole dans une situation d'urgence.
- d'autoriser monsieur le maire Jacques Madore et madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tout document requis pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.
- de participer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge en versant un montant de 150 \$ pour 2016 - 2017, 160 \$ pour 2017 - 2018 et 160 \$ pour 2018 - 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 AVRIL 17. 2016

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du Conseil municipal Les états comparatifs des revenus et des dépenses du 1er janvier au 30 avril 2016.

18. **PAIEMENT DES COMPTES**

18.1 Comptes payés

ATTENDU QUE

le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 77 651,02 \$ payés depuis le 10 mai 2016;

Résolution 2016-06-119

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau. appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 77 651,02 \$ payés depuis le 10 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2 Comptes à payer

18.2.1 Kilométrage

ATTENDU QUE maire le doit parfois faire des

déplacements dans l'exercice de ses

fonctions:

ATTENDU QUE kilométrage relié du est ses

déplacements;

Résolution 2016-06-120

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE payer les frais de déplacements de monsieur le Maire Jacques Madore pour les mois de janvier à mai au montant de 406,67 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2.2 Kilométrage

ATTENDU QUE les conseillers doivent parfois faire

des déplacements dans l'exercice de

leurs fonctions;

ATTENDU QUE des dépenses et des kilométrages

sont reliés à ces déplacements;

Résolution 2016-06-121

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE payer ses frais de déplacements à la conseillère Christine Riendeau pour le montant de 119,84 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2.3 Kilométrage

ATTENDU QUE les conseillers doivent parfois faire

des déplacements dans l'exercice de

leurs fonctions;

ATTENDU QUE des dépenses et des kilométrages

sont reliés à ces déplacements;

Résolution 2016-06-122

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy, appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

DE payer ses frais de déplacements au conseiller René Morier pour le montant de 101,12 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue. Des dossiers ont été retenus.

19.1 Rénovation cadastrale : fermeture de chemin

ATTENDU QU' il y a de nombreuses années, une partie de

l'ancienne route 253 a été déplacée;

ATTENDU QU' en raison de ce déplacement, une partie de

l'assiette de l'ancien chemin connu comme étant la route 253 a cessé d'être utilisée comme

chemin municipal;

ATTENDU QUE monsieur Richard Côté a remis une lettre datée

du 19 mai 2016 demandant de céder les droits de l'ancien chemin connu comme étant la route

253;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a décidé de fermer.

d'abandonner et de céder l'assiette de l'ancien chemin, laquelle est située sur la propriété de

monsieur Richard Côté;

ATTENDU QU' il y a lieu de régulariser la situation, de fermer et

d'abolir formellement la partie de terrain qui était anciennement connue comme la route 253, située sur la propriété de monsieur Richard Côté;

ATTENDU QU' il y a lieu de céder à monsieur Richard Côté, la

partie de terrain de l'ancien chemin connu comme étant la route 253 qui est située sur sa

propriété;

Résolution 2016-06-123

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

IL EST RÉSOLU

- 1) DE fermer et d'abolir la partie de chemin qui était anciennement connu comme étant la route 253 Sud qui est située sur la propriété de monsieur Richard Côté, matricule 5 404 862.
- 2) DE céder les droits de la municipalité dans le terrain en cause, soit à monsieur Richard Côté du 105, route 253 Sud à Saint-Malo, matricule 5 404 862.
- 3) QUE l'arpenteur et le notaire sont au frais du demandeur.
- **4) D'**autoriser Monsieur le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document officiel confirmant cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2 Tournoi de golf de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook

ATTENDU QUE le jeudi 7 juillet 2016, le «Tournoi de golf de la

fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook» aura lieu au Club de golf de Dufferin

Heights à Stanstead-Est;

ATTENDU QUE les profits du tournoi sont entièrement versés à

l'organisation de la Fête régionale de la famille

de la MRC de Coaticook;

ATTENDU QUE

la MRC de Coaticook paiera la participation de monsieur Jacques Madore, préfet et maire de Saint-Malo:

Résolution 2016-06-124

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer la participation de monsieur Daniel Fortier, chef du service incendie, au «Tournoi de golf de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook» jeudi, le 7 juillet 2016 au coût de 135 \$ pour le golf et le souper.

DE payer la participation de trois personnes au souper du «Tournoi de golf de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook» jeudi, le 7 juillet 2016 au coût de 75 \$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.3 Lettre d'un citoyen

Une lettre datée du 31 mai 2016 a été reçue d'un citoyen. Il est surpris d'avoir à payer pour des ordures et des collectes d'agriculteur même si l'étable a brûlé en 2015 en laissant uniquement une résidence. Une copie du règlement de taxes sera postée au citoyen. L'autre point est qu'il a demandé une lettre de conformité pour son champ d'épuration et sa fosse septique à l'inspecteur en bâtiment et en environnement. Une lettre datée du 30 novembre 2015 lui a déjà été fournie et une copie lui sera envoyée de nouveau.

20. RAPPORTS:

20.1 Maire

Monsieur le maire Jacques Madore explique au Conseil municipal que la MRC de Coaticook n'a pas de place afin d'entreposer le matériel utilisé lors du Relais pour la vie. Il demande au Conseil de le laisser dans le garage de l'hôtel de ville :

ATTENDU QUE le matériel utilisé au Relais de la vie ne peut être

laissé à la MRC de Coaticook par manque

d'espace;

ATTENDU QUE monsieur le maire Jacques Madore demande de

laisser le matériel du Relais pour la vie dans le

garage de l'hôtel de ville;

Résolution 2016-06-125

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo accepte que le matériel du Relais pour la vie soit entreposé dans le garage de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20.2 Conseillers

La conseillère Christine Riendeau remercie les conseillers pour leur implication à la fête des citoyens.

20.3 Directrice générale

20.3.1 Camion Mack 1993

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a acheté deux

camions neufs;

ATTENDU QUE le camion Mack 1993 n'est plus nécessaire

à la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE l'annonce sera inscrite dans le Crieur Public

du mois de juillet pour le vendre;

Résolution 2016-06-126

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Mack 1993 sera annoncé dans le Crieur public au mois de juillet 2016 pour recevoir des offres d'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20.3.2 Bibliothèque municipale-scolaire

La bibliothèque municipale-scolaire tiendra une activité le 26 juin 2016. L'activité coûtera 180 \$ (140 \$ plus déplacement de 40 \$) et 11 \$ par enfant pour le matériel. Une partie des frais sera payée selon l'Entente de la MRC de Coaticook avec les partenaires sur la gestion des Fonds liés à l'Entente de développement culturelle avec le ministère de la Culture et des Communications signée avec la MRC de Coaticook signé en 2015.

21. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

23. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 22 h 20.

Jacques Madore, maire	Édith Rouleau, directrice générale et
	secrétaire-trésorière